

## **1 - Exercice 2013 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Comptabilité**

#### **1) Emprunt 2013 : Signature de cinq contrats de prêts avec la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2013, la Ville de Besançon a contracté cinq prêts auprès de la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont classés en catégorie 1A (risque minimum) dans la classification Gissler. Les conditions financières sont récapitulées ci-après.

#### **A/ Emprunts La Banque Postale**

##### **a) Financement des investissements du Budget Principal**

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de la manière préfixée comme suit : index Euribor 3 mois assorti d'une marge de + 1,42 %
- Versement des fonds : à la demande de la Ville de Besançon jusqu'au 11/12/2013 avec versement automatique à cette date
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : progressif à 5 %.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette indemnité dégressive, à payer par la Ville de Besançon, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,55 %.
- Option de passage à taux fixe à une date d'échéance d'intérêts - Base de calcul des intérêts à taux fixe : 360/360. Remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt soit 3 000 €.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200.

**b) Financement des investissements du Budget de l'Eau**

- Montant : 900 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,35 %
- Versement des fonds : à la demande de la Ville de Besançon jusqu'au 11/12/2013 avec versement automatique à cette date
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : Progressif avec des échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt soit 1 350 €

Le prêt sera encaissé aux imputations 16.1641.00E8025.36100 - 16.1641.00E512.36100 - 16.1641.00E4804.36100.

**c) Financement des investissements du Budget de l'Assainissement**

- Montant : 1 800 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,35 %
- Versement des fonds : à la demande de la Ville de Besançon jusqu'au 11/12/2013 avec versement automatique à cette date
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : Progressif avec des échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt soit 2 700 €.

Le prêt sera encaissé aux imputations 16.1641.00A8025.30300 - 16.1641.00A11017.36200.

***B/ Emprunts Caisse des Dépôts et Consignations***

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour l'année 2013 un prêt dans le cadre de l'enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros proposée aux collectivités locales pour les années 2013 à 2017 et un prêt renouvellement urbain dans le cadre de la création de la chaufferie bois-gaz à Planoise.

**a) Financement du pôle d'échange multimodal Besançon Viotte (Budget Principal)**

- Montant : 1 300 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 % (2,25 % actuellement)

- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 780 €.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200.

**b) Financement de la chaufferie bois-gaz à Planoise (Budget Chauffage Urbain)**

- Montant : 3 835 000 €
  - Type de prêt : Prêt Renouvellement Urbain
  - Durée de la période d'amortissement : 25 ans
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 % (1,85 % actuellement)
  - Périodicité des échéances : Annuelle
  - Amortissement du capital : Progressif
  - Taux annuel de progressivité : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Commission d'instruction : 2 300 €.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.1641.00C10003.30900.

**2) Signature d'un avenant à la convention/contrat de prêt signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs**

Par une convention/contrat de prêt signée en date du 22 novembre 2011, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de 81 000 € sous forme d'une subvention (28 000 €) et d'un prêt sans intérêts (53 000 €) pour la création d'une salle de quartier au Groupe Scolaire Jean Zay.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt le 9 octobre 2013, un avenant à la convention/contrat de prêt a été signé le 3 octobre 2013 afin de fixer la date d'échéance au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année à compter de 2013 et de modifier le montant du prêt à 49 074 € en fonction des dépenses effectivement réalisées.

**II - Marché de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT et marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT :**

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Département Architecture et Bâtiment</b>			
Travaux de restauration des demi-bastions 62, 63 et 80 à la Citadelle			
Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille	23/09/2013	SAS Pateu et Robert 25000 Besançon	1 485 937,72 € TTC
Lot 2 : couvertures en lave			130 810,66 € TTC

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Travaux de réfection de la couverture de l'école Helvétie	26/09/2013	SARL Gilles Grisot 25000 Besançon	188 226,54 € TTC
<b>Département Eau et Assainissement</b>			
Renouvellement d'une conduite d'eau DN300, fouilles archéologiques et travaux de génie civil pour l'éclairage public au parc des Glacis à Besançon	27/05/2013	SARL Heitmann et Fils 25410 Velesmes Essarts	99 135,60 € HT
Renforcement de canalisations d'eau et extension du réseau d'eau potable rue Amédée Ponceau et Boissy d'Anglas	25/06/2013	SARL Malpesa 25270 Levier	162 089,00 € HT

### III - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<b>Direction Grands Travaux</b>  <b>Déviation de réseaux Palente - Orchamps</b>  Avenant 1 : travaux supplémentaires nécessités par le besoin de garantir la pérennité des réseaux face aux courants vagabonds générés par le tramway, et notamment un changement de matériau pour GrDF et la pose de gaine supplémentaire sur un grand tronçon ErDF  Avenant 2 : travaux supplémentaires induits par le déplacement de la plateforme, nécessitant l'approfondissement des réseaux pour les placer sous celle-ci	Groupement STD - SACER - SOBECA-SBM - PBTP - MALPESA 25320 Chemaudin	1 216 137,04 € HT	Avenant 1 : + 11 610,79 € HT   Avenant 2 : + 4 675,00 € HT	/

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Avenant 3 : travaux supplémentaires sur le réseau d'assainissement et le réseau France Télécom, nécessités par le constat sur le terrain de contraintes physiques de positionnement ou d'état de réseaux non prévus au marché, rue Nicolas Nicole et rue des Cras</p> <p>Avenant 4 : frais d'études supplémentaires liés aux formats informatiques mutualisés avec le projet de Tramway, aléa géotechnique impactant les travaux de réseaux secs ; indemnités pour délais de paiement longs</p>			<p>Avenant 3 : + 9 566,58 € HT</p> <p>Avenant 4 : + 61 095,00 € HT</p>	<p>/</p> <p>15/07/2013</p>
<p><b>Déviation de réseaux Tristan Bernard</b></p> <p>Avenant 3 : travaux supplémentaires sur le réseau d'assainissement au niveau de la rue Bouvard à proximité du bassin d'orage du rond-point Tristan Bernard (dont collecteur de diamètre 600) et branchements chemin du Vernois</p>	<p>Groupement BONNEFOY - EUROVIA - VERMOT 25660 Saône</p>	<p>2 100 368,29 € HT</p> <p>Avenant 1 : + 11 839,00 € HT</p> <p>Avenant 2 : + 58 638,70 € HT</p>	<p>Avenant 3 : + 69 334,95 € HT</p>	<p>31/08/2012</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Avenant 4 : réfection d'une cour privative contigüe à la réfection réalisée dans le cadre des travaux de réseaux ; extension de réseau d'eau potable d'une vingtaine de mètres et reprise de branchements chemin du Vernois ; aléa géotechnique imposant la construction d'une dalle en fond de fouille d'une superficie de 27 m <sup>2</sup> et de 50 cm d'épaisseur			Avenant 4 : + 58 846,20 € HT	30/11/2012
<p><b>Déviations de réseaux Chamars - Quai</b></p> <p>Avenant 2 : travaux supplémentaires sur le réseau d'assainissement à la charge de la Ville de Besançon ; prestations supplémentaires de recollement ; sujétions de travaux et d'organisation de chantier liées aux fouilles archéologiques et à la coactivité avec le chantier du tramway</p> <p>Avenant 3 : indemnités pour délais de paiement longs</p>	Groupement SOBECA - COLAS Est - MALPESA - SBM - PBTP 25320 Chemaudin	1 228 668,23 € HT  Avenant 1 : sans incidence financière	Avenant 2 : + 49 229,20 € HT          Avenant 3 : + 11 560,00 € HT	15/07/2013
<p><b>Déviations de réseaux Révolution - République</b></p> <p>Avenant 2 : travaux supplémentaires nécessités par des modifications des projets et des sujétions de terrain concernant les réseaux d'électricité, de gaz, de télécommunication et d'eau potable</p>	Groupement EUROVIA - BONNEFOY - VERMOT 25203 Montbéliard	Avenant 1 : + 17 161,00 € HT	Avenant 2 : + 51 749,24 € HT	30/11/2012

#### IV - Contentieux

**- Affaire SCI DR7 c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon et notifié à la Ville le 9 septembre 2013.

Le requérant sollicite l'annulation pour excès de pouvoir de la décision de non opposition du Maire de Besançon en date du 7 mai 2013 à une déclaration préalable déposée en vue du changement de destination d'un local, ainsi que de la décision de rejet de son recours gracieux en date du 5 juillet 2013.

Il conteste plus particulièrement la participation pour non réalisation d'aires de stationnement mise à sa charge par la Ville dans cette décision, d'un montant de 21 962 €.

Il sollicite également la condamnation de la Ville de Besançon à lui verser une somme de 2 500 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative.

**- Affaire LOISEAU et BIENFAIT c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Les requérantes sollicitent l'annulation de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2013, notifié le 10 juillet 2013, adopté par le Préfet du Doubs, déclarant l'aménagement du site de «la Rhodia/Prés de Vaux» d'utilité publique et déclarant cessibles les immeubles propriété de la SARL PHYSENTI.

Elles invoquent notamment une violation de la procédure applicable, une atteinte à la propriété privée manifestement excessive, et remettent en cause l'utilité publique du projet.

Elles contestent également la légalité des délibérations du Conseil Municipal des 8 décembre 2011 et 26 mars 2013 arrêtant le projet, et affirment que ce projet est distinct de celui repris par la DUP.

Elles invoquent enfin l'illégalité de l'arrêté portant cessibilité, ainsi que de la mise en compatibilité du PLU consécutive à l'adoption de l'arrêté préfectoral.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

**«M. Pascal BONNET** : J'en profite pour dire que bien entendu nous partageons tous, dans le groupe UMP et Apparentés vos propos, que ce soit des lieux de culte, des partis politiques et encore plus des établissements scolaires, ce sont les fondements de la République que l'on vise et nous sommes tous vigilants et tous inquiets.

Je voulais poser une question qui est un peu rituelle puisque l'on a dans ce point 1 un certain nombre d'avenants qui correspondent à une augmentation des coûts de travaux liés au tram dans différents secteurs de la Ville, à savoir si cette augmentation nous permet de rester encore dans l'enveloppe des 20 millions d'euros de travaux qui apparaissaient au PPI au départ, s'ajoutant aux 20 millions de subventions, donc 40 millions qui sont le fait des contribuables bisontins.

**M. LE MAIRE** : Je vais le redire une nouvelle fois mais au fond vous avez raison de me poser la question, cela permet de le redire et certainement d'être entendu. Actuellement les travaux du tram restent totalement dans le timing puisque nous sommes même en avance et ils sont totalement dans les enveloppes en matière de coûts. Nous sommes donc toujours inférieurs aux coûts prévus, je prends encore quelques précautions mais je pense pouvoir dire qu'il n'y aura pas de dérapages financiers, nous resterons sur ce que nous avons dit : 228 millions + ou - 5 %, valeur 2008, ce qui fait 253 millions actualisés mais il n'y aura même pas besoin de mettre les + 5 %, nous resterons dans l'enveloppe, voire en-dessous. Pour l'instant il n'y a donc aucun dérapage, je crois que nous les présenterons aussi à l'Agglomération comme j'ai mission de le dire, je les ai présentés au bureau la semaine dernière et nous les présenterons aussi un jour prochain dans une prochaine séance du Conseil d'Agglomération. Voilà, je peux vous rassurer et je redis encore une nouvelle fois, parce que l'on me pose souvent la question, qu'il n'y pas d'augmentation des impôts liée au tram, cela c'est quelque chose que l'on ne veut pas entendre

-enfin que certains ne veulent pas entendre- j'ai répondu volontiers à votre question mais on ne va pas relancer un débat sur le tram ici, je crois qu'on le fera à l'Agglomération si c'est nécessaire.

**Mme Martine JEANNIN :** Merci Monsieur le Maire. En règle générale nous n'avons pas à voter sur les rapports relatifs aux marchés publics mais pourrions-nous avoir la liste de tous les marchés publics depuis 2008 avec objet du marché, entreprises qui ont obtenu les marchés et avenants s'y rapportant. Nous avons tous les mois des morceaux de marchés publics mais nous n'avons pas de vue d'ensemble. D'autre part nous avons reçu une lettre adressée à tous les élus, une lettre qui n'était pas du tout anonyme...

**M. LE MAIRE :** Sur quoi ?

**Mme Martine JEANNIN :** ...vous avez dû l'avoir, justement...

**M. LE MAIRE :** Vous savez que je reçois beaucoup de lettres ! Mais dites-moi sur quoi ?

**Mme Martine JEANNIN :** ...sur les marchés publics qui laissaient supposer des dérives, alors avec ce tableau...

**M. LE MAIRE :** Attention à ce que vous dites Madame JEANNIN, attention !

**Mme Martine JEANNIN :** J'ai la lettre...

**M. LE MAIRE :** De qui ?

**Mme Martine JEANNIN :** D'un Syndicat de la Mairie qui dit qu'il se pose des questions !

**M. LE MAIRE :** Eh bien écoutez, il faut qu'il les pose. Je vais vous dire, les choses sont très claires Madame JEANNIN, je crois que dans le climat actuel il y en a assez de toutes ces suspicions...

**Mme Martine JEANNIN :** Justement, avec le tableau...

**M. LE MAIRE :** Je crois même savoir Madame JEANNIN que vous faites partie de la Commission qui les attribue me semble-t-il !

**Mme Martine JEANNIN :** Oui mais c'est le vendredi matin et je suis en poste à ce moment-là !

**M. LE MAIRE :** Attendez, vous ne pouvez pas ici publiquement dire des choses alors que vous faites partie d'une commission qui décide de l'attribution de ces marchés. Déjà là je relève quand même quelque chose qui ne fonctionne pas. D'autre part tous les documents sont publics, bien sûr que vous les aurez, ils sont à la disposition de tout un chacun, et justement nous nous honorons dans cette ville Madame, qu'il n'y ait pratiquement jamais aucun recours et qu'aucun marché public n'ait été annulé -je me tourne en direction du Directeur Général des Services-, je n'ai pas connaissance que des marchés publics aient été annulés. Alors vouloir jeter comme cela, sur la place publique, vous savez, c'est toujours cette petite suspicion que l'on lance. Madame JEANNIN, si vous avez des doutes, c'est très simple, vous saisissez le Procureur de la République...

**Mme Martine JEANNIN :** Je ne vous dis pas qu'il y a des doutes, je veux vérifier les dires de cette lettre !

**M. LE MAIRE :** Madame JEANNIN, si vous voulez vérifier cela, vous venez me voir. A partir du moment où on le dit au Conseil Municipal c'est public, donc s'il y a des choses à faire vous saisissez les autorités compétentes !

**Mme Martine JEANNIN :** Je vous ai posé la question par mail, vous ne m'avez pas répondu !



**M. LE MAIRE :** Vous m'avez posé une question, je vous ai répondu deux choses, que premièrement vous qui voulez être une élue exemplaire, venez déjà aux commissions dont vous faites partie parce que cette question-là vous auriez pu la poser dans votre Commission. Vous faites partie d'une Commission et vous n'y venez pas...

**Mme Martine JEANNIN :** ...si, je suis aux marchés publics quand je peux !

**M. LE MAIRE :** Et ensuite vous posez une question pour jeter la suspicion sur les services parce que ce n'est pas le Maire qui attribue les marchés publics, ce sont...

**Mme Martine JEANNIN :** Vous voulez que je lise la lettre ?

**M. LE MAIRE :** Non, vous pouvez faire ce que vous voulez mais si demain il y a quelque chose dont vous doutez, vous allez en justice...

**Mme Martine JEANNIN :** Je ne suis pas la seule à l'avoir reçue !

**M. LE MAIRE :** Oui, bien sûr mais écoutez, pourquoi ne saisissez-vous pas la justice ? Parce qu'il y en a quand même assez de toutes ces suspicions que l'on lance comme cela, déjà faites votre boulot d'élue, venez et posez les questions au bon endroit ! Il n'y a aucun problème, tous les marchés publics sont «nickel chrome», voilà, mais c'est toujours très gênant que l'on pose des questions de ce type parce que cela jette toujours une suspicion, alors peut-être que cela vous arrange mais je ne comprends pas en plus, parce que vous avez un sacré culot de poser des questions sur une Commission à laquelle vous n'avez pas participé. Elle n'y va pas puis elle pose les questions publiquement !

**Mme Martine JEANNIN :** Ce n'est pas la peine de dire cela comme ça !

**M. LE MAIRE :** Mais c'est la vérité Madame JEANNIN !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.*